

Sujet : [INTERNET] DOSSIER EOLIENNES

De : - LE MAIRE <mairiesaulgond@wanadoo.fr>

Date : 30/10/2018 09:03

Pour : pref-obs-eolien-saulgond@charente.gouv.fr

Bonjour,

Merci de bien vouloir trouver ci joint les courriers concernant le dossier éoliennes,

Bonne réception,

Cordialement

— Pièces jointes : —

I 01.pdf	30 octets
I 02.pdf	30 octets
I 03.pdf	30 octets
I 03 (2).pdf	30 octets
I 04.pdf	30 octets
I 05.pdf	30 octets
I 06.pdf	30 octets
I 07.pdf	30 octets
I 08.pdf	30 octets
I 09.pdf	30 octets



M et Mme LENZEELE Thibault
Les Granges
16420 LESTERPS

M. Jean Claude CLANET
Commissaire enquêteur
Mairie, 2 rue de la scierie
16420 SAULGOND

Le 28 OCTOBRE 2018

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Propriétaires au lieu-dit les Granges à Lesterps (16420) nous contestons le projet éolien de Saulgond (16420). Nous avons une bâtisse et une maison au milieu des terres qui sont à une trop grande proximité des premières éoliennes, qui devraient malheureusement voir le jour. Nous aimerions pouvoir élever nos enfants dans un environnement sains, est-ce le cas ? Les différentes études menées sur l'absence d'atteinte sur la santé des personnes sont-elles avérées ? Nous savons que l'on fait dire ce que l'on veut aux études... tout dépend du commanditaire.

Nous avons acheté cette propriété en connaissance de cause car elle est implantée à 600 mètres du parc existant mais nous n'en évaluons pas les conséquences. Alors aujourd'hui un parc éolien avec 6 rotors supplémentaires que va-t-on devenir ? Que va-t-on laisser à NOS enfants ? Nous entendons en permanence les pales et les rotors. Nous restons peu de temps à l'extérieur car le bruit est insupportable. Bientôt cela jouera sur notre santé, et à ce moment-là qui en portera les responsabilités ?

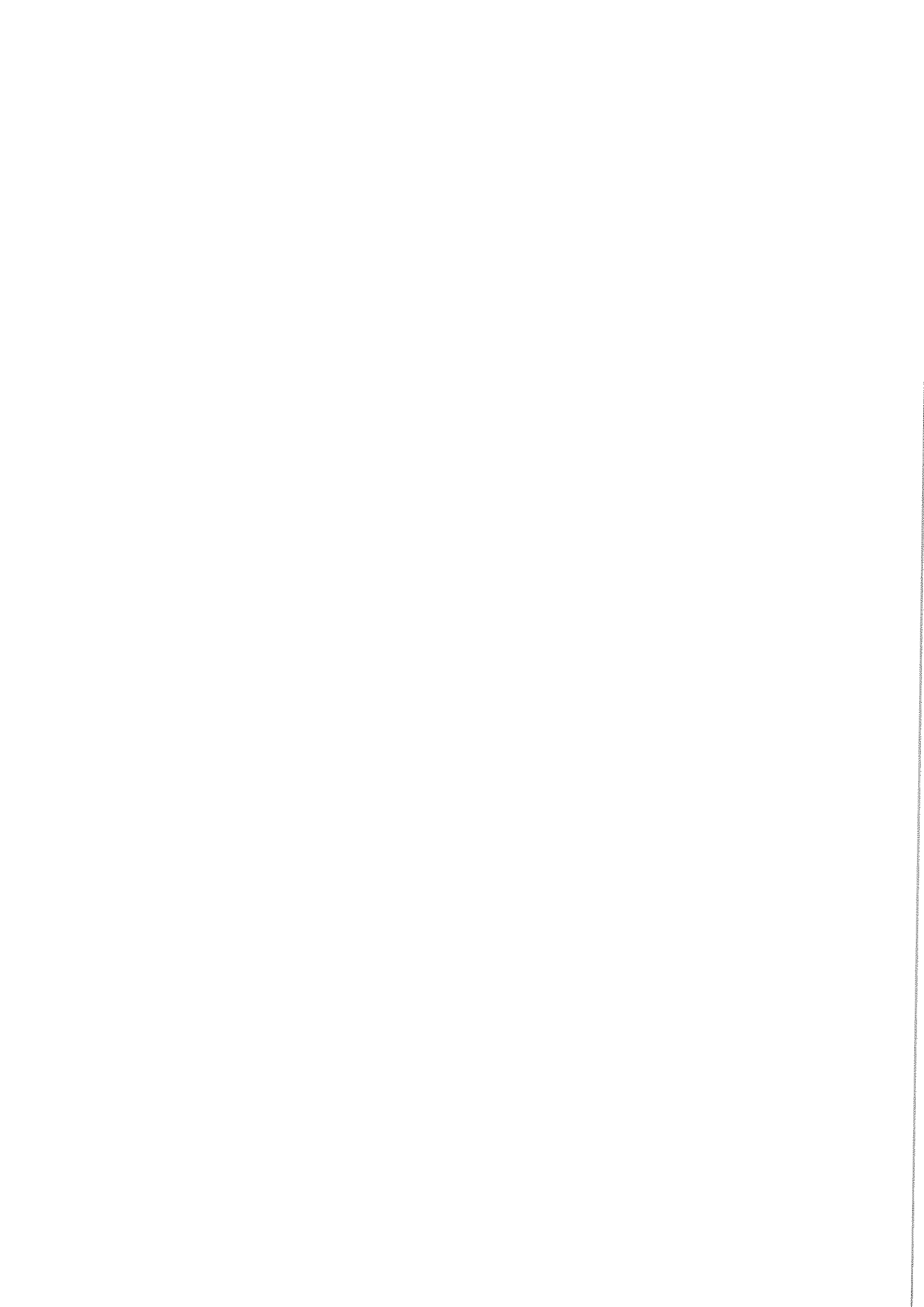
Nous sommes pour les énergies renouvelables mais n'y a-t-il pas une alternative pour éviter que les « petits » pâtissent de cette situation ? Que gagnons nous à ce qu'un industriel vienne implanter par-ci par-là, 6 éoliennes pensant que « 6 » de plus est acceptable ? Pourquoi ne pas installer ces éoliennes à côté de celui qui les accepte ? Et franchement pour quelques milliers d'euros accepter un parc éolien, qui nuit à ses voisins et empoisonne les citoyens qui, par amour du pays, investissent dans un projet en harmonie avec la nature. Veut-on voir le Confolentais sombrer ?

Pour notre part si nous laissons ce projet aboutir nous serons entourés d'éoliennes. Quel gâchis ! Nous avons le devoir de vous faire part de notre désaccord à ce projet qui je l'espère ne verra pas le jour.

Voici des idées de projet d'énergie renouvelable : restaurer les moulins à eau qui ont été laissés à l'abandon sur tout notre territoire Nationale, continuer d'installer des hydroliennes, aider les particuliers à installer des panneaux solaires (recyclable), des éoliennes privées (non taxable), favoriser les systèmes de captage des gaz à effet de serre (méthaniseur raisonné)...

Nous vous remercions de prendre en compte nos considérations.

M.LENZEELE Thibault, Mme LENZEELE Mélanie.



Brigitta Pauley
Les Champs
16500 Brillac

le 29 octobre 2018

M. Jean-Claude Claret
Commissaire enquêteur
Mairie
16420 Saulgond

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente je vous fais part de ma complète opposition au projet
« Ferme Eolienne de Saulgond » pour les raisons suivantes :

➤ Les graves atteintes à la santé des riverains qui se trouvent trop
près du projet (cf. Témoignage du médecin généraliste Pierre Allary de
Lesterps)

- l'impact des infrasons : maux de tête, troubles du sommeil,
acouphènes, vertiges, angoisse, dépression, tachycardie etc.,
symptômes constituant le *syndrome éolien*, scientifiquement
prouvé
- l'impact stroboscopique et les effets des clignotants de balisage
- l'impact sonore

« *Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et
favorable à sa santé* » (cf. Article 1 de la Charte de l'environnement)

➤ Les graves atteintes à la biodiversité

- la mise en danger des espèces d'oiseaux protégés migrateurs,
notamment les grues cendrées, car Saulgond se trouve au
milieu du couloir principal de migration
- la mise en danger des oiseaux nicheurs hautement protégés
comme le milan royal, le milan noir, la bondrée apivore, le
busard Saint Martin et le faucon crécerelle (cf. Article L. 411-1
du Code de l'environnement)
- le non-respect de la conservation d'un nombre très élevé
d'espèces de chiroptères (toutes sur liste rouge) présentes sur le
site (cf. La directive EUROBATS)

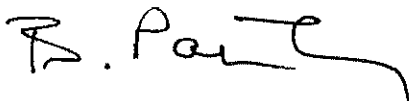
► Les graves atteintes au patrimoine historique, notamment la cité médiévale de Brigueuil, l'Abbatiale classée de Lesterps, l'église inscrite de Saulgond

► Les graves atteintes au paysage bocager, notamment de la vallée du Goire

Avant tout j'attire votre attention sur le fait que le site du projet de la « Ferme Eolienne de Saulgond » se trouve dans exactement le même secteur que le parc éolien de Lesterps/Saulgond, mise en service en 2010, qui n'affiche qu'aux alentours de 13% de productivité par rapport à sa puissance nominale. Donc, quel délire de vouloir continuer à base d'un rendement aussi dérisoire par absence de vent régulier et constant.

Pour toutes ces raisons, je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, ma profonde considération.



Brigitta Pauley

MR DUBREIL Raymond
12 rue principale Le Bourg
16420 SAULGOND
Tél : 05 45 85 53 62

à l'attention de

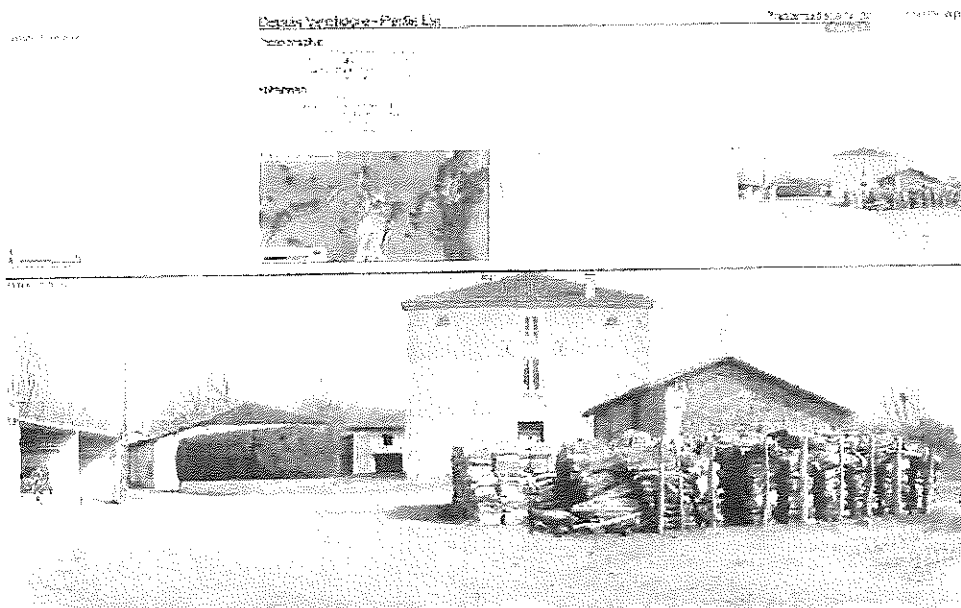
MR JEAN-CLAUDE CLARET
MAIRIE DE SAULGOND
5 Rue principale Le Bourg
16420 SAULGOND

SAULGOND le 29 octobre 2018

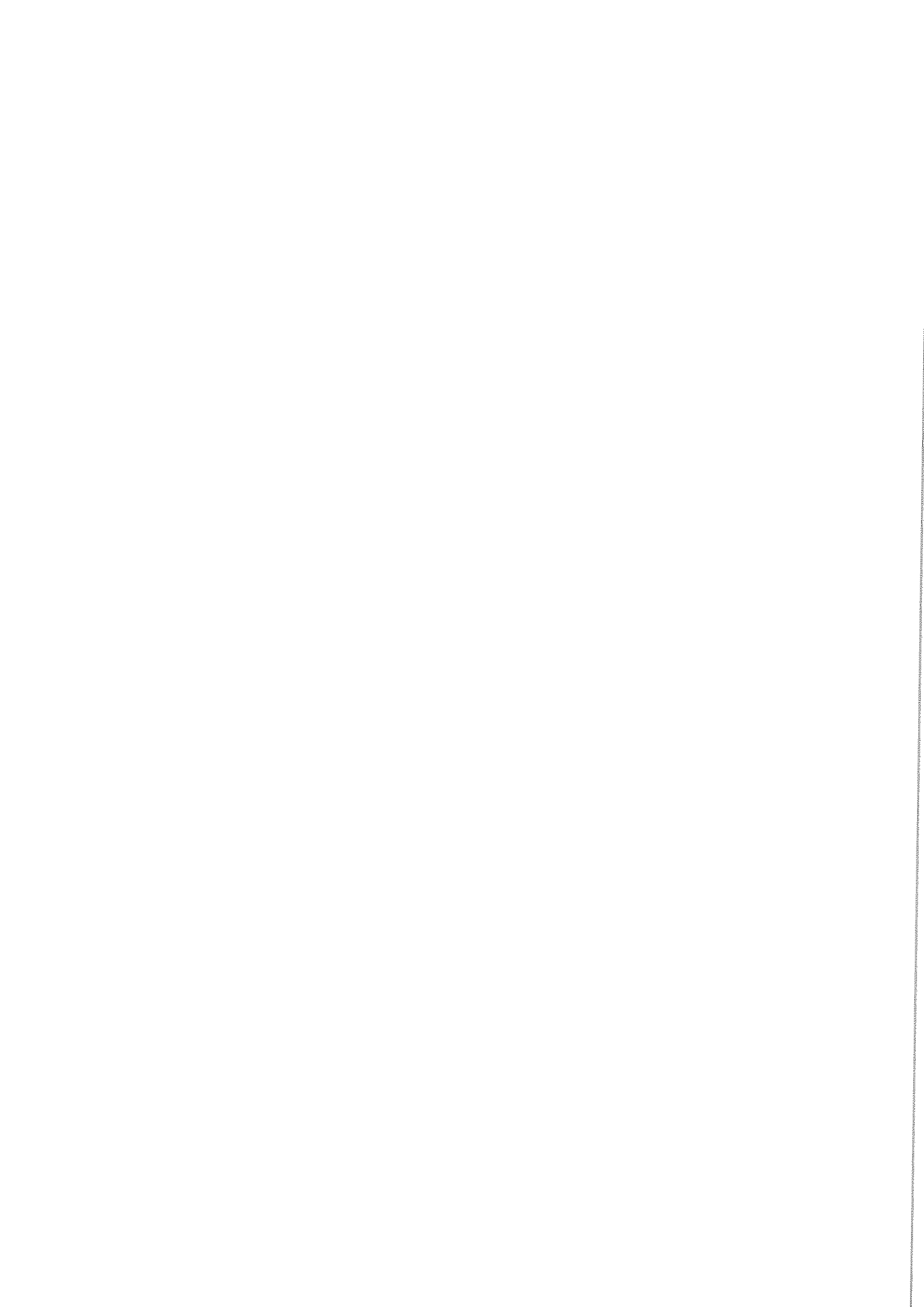
Propriétaire d' un bien immobilier situé 3 Vendioigre 16420 SAULGOND en cours de vente suivant compromis signé le 07 Aout 2018 Agence ORPI Saint Amand 9 bd Louis Blanc 87200 SAINT JUNIEN & contesté par les acquéreurs depuis l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet d'installation de six éoliennes sur la commune de SAULGOND, après consultation je constate avec regret d'avoir à subir la pleine vue sur quatre au moins de ces machines & ce pratiquement à la distance réglementaire de 500 mètres sans les moindres arborescences ni vallonnement.

La façade Nord (entrée principale) est face à la machine située aux Mouillères.

La façade Est (avec entrée coté jardin, la plus privative) est face aux trois machines situées à La Cote.



Je réfute donc la présentation qui est faite sur le photomontage ci-dessus référencé « depuis Vendioigre partie est » folio 2/3 & suis prêt à vous rencontrer sur place aux dates & heures vous convenant & avant la fin de cette enquête pour en discuter & ajouter toute précision utile au sujet de ce document. Je me pose donc la question de savoir si cette présentation erronée est aussi fortuite qu'il n'y paraît & j'attire là également toute votre attention. Cette maison & corps de ferme sis au village de Vendioigre ayant appartenu à nos parents aujourd'hui décédés représentant leur vie de travail font l'objet d'un compromis de vente signé le 07 Aout 2018 à l'agence ORPI Saint-Junien. Or depuis cette date (à l'affichage de l'enquête publique) les acheteurs ont demandé à y inclure une clause suspensive conditionnant la réalisation de la vente au rejet de ce projet. Vous voudrez bien convenir que cette situation apporte une dévaluation de cet ensemble insupportable du point de vue financier. (Sous réserve de trouver alors un acheteur intéressé.) Serons nous obligés de démolir cet ensemble afin de ne plus en subir des charges devenues inutiles. En conséquence le projet d'échange sur & autour de la parcelle B 129 est totalement remis en cause.



En tant que riverain de parcelle où sera installée une machine pouvez vous m'assurer que les pales ne survoleront pas ma propriété ?

En cas de chute de machine la distance de la limite de propriété sera-t-elle suffisante pour ne pas venir s'écraser chez moi & y déverser son contenu d'huiles & autres produits polluants. Qui sera dans ce cas chargé de remettre mon bien en état ? & qui le fera... ?

Je me permets également d'ajouter quelques observations d'ordre plus général au sujet de ce projet -bien que reconnaissant le respect des distances légales admettez que cette distance légalisée il y a bien longtemps l'était pour des machines à l'époque d'une hauteur inférieure à cent mètres & d'une puissance inférieure à deux MW engendrant, vous en conviendrez certainement moins de pollution visuelle & sonore que les machines proposées dans ce projet (presque X2). Nous ne pouvons donc qu'espérer de nouvelles normes actualisées au plus tôt.

-réduction importante des couvertures des réseaux de téléphonie mobile sur un rayon important

-manque de transparence sur le bilan carbone total engendré par la fabrication, les transports & l'installation des machines bien que les études d'impact de faisabilité & autres soient copieusement financées par une part d'argent public (combien de temps pour la compensation fiscale ?)

-de plus ces études financées par cet argent public permettent qu'elles soient réalisées (& bien ficelées) par des sociétés & cabinets hautement spécialisés sans commune mesure avec les moyens du citoyen lambda privé ainsi de réelles possibilités de contestations si ce n'est ce maigre courrier qui j'espère retiendra malgré tout toute votre attention. J'ajouterai également une remarque (contestataire) au sujet de la durée de l'enquête publique d'un mois (soit le minimum légal) face à quatre ans de préparation du dossier !

-pourquoi le siège social de SAS FERME EOLIENNE DE SAULGOND n'est il pas comme son nom le laisse entendre sur la commune de SAULGOND. Je pense qu'il reste encore quelques places pour accueillir quelques sociétés !


- pouvez-vous prouver que le peu de rendement du parc existant est une fausse information ?

-l'impact sur la santé du vivant environnant nécessiterai à mon avis plus d'information, vu les propos tenus par les services environnementaux & surtout médicaux.

-n'y a t il pas d'autres emplacements géographiquement mieux appropriés où il est possible de moins détériorer une zone où déjà sept machines sont en service. Ici aussi l'effort doit être l'affaire de tous !

-la bonne entente qui règne au village de Vendigro (mais aussi des villages voisins) ne risque-t-elle pas de se détériorer ? Oui pour moi ça compte encore !

M'associant bien évidemment à ma sœur Mme BOURINET Eva (propriétaire indivise) domiciliée à 16 ST SATURNIN & à son courrier ci-joint, je vous confirme donc ma totale opposition à ce projet et vous prie de croire en mes salutations les plus distinguées.



R. DUBREIL



Madame BOURINET Eva
23 lot la Jarresse
16290 ST SAUVANIN

ST Saturnin le 22 octobre 201

Monsieur CLARÉT Jean-Claude
Commissaire Enquêteur
Mairie
2 Rue de la Beirie
16420 SAULGOND

Je souhaite vous faire part des raisons pour lesquelles je m'oppose au projet "ferme éolienne de Saulegond."

- Ce projet entraîne l'annulation de la vente du bien immobilier que je possède à "Vendioque" ce qui veut dire que ce patrimoine qui représente toute la vie de travail de mes parents, est dévalorisé à 100%.

- Je suis d'autre part propriétaire du terrain sur lequel est prévue l'implantation d'une éolienne je refuse donc l'échange prévu du terrain qui est nécessaire pour l'implantation et l'accès.

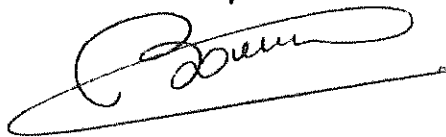
- Les éoliennes existantes ne sont que partiellement exploitées alors pourquoi un nouveau parc qui va défigurer le paysage. Ces machines sont très hautes et à faible distance des habitations Vendioque (500m) Les grands Jours (625m) La Combe aux Rats (650m) Villemaeix (700m) Les Gruffs (750m) Les Cossières (800m) Les quatre vents (830m) La Fazonnie (900m).

- Les nuisances sonores et lumineuses seront en conséquence très importantes sous compte l'impact sur la santé des hommes. (Syndome éolien)

- les oiseaux protégés, présents sur le site (milou rojal milieu noir, busard Saint Martin, faucon écarlate) ne seront pas épargnés.
- atteinte au patrimoine historique, nécessaire pour le tourisme, cité médiévale de Briquairol, église classée de Lestups, église inscrite de Saulpond.
- La pollution des sols en profondeur suite à l'écoulement des résidus, or les fonds de garantie pour le démantèlement sont nettement insuffisants, nous aurons sur le territoire des "fiches d'écoulement".

Je vous remercie par avance pour l'intérêt que vous porterez à ce courrier et vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet.

Mme Bourinet.



Prénom, nom : Mr Mme LORILLOU Laurent et Martine
Adresse : 3 La Gazonnie
code postal :16420
ville : SAULGOND

SAULGOND Le 27 Octobre 2018

Monsieur Jean-Claude CLARET
Commissaire enquêteur
Mairie de SAULGOND
2 rue de la Scierie
16420 SAULGOND

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous prions de prendre en compte notre opposition à la construction du projet d'éoliennes sur la commune de SAULGOND.

Projet

La population a eu connaissance du projet en découvrant la construction du mas de mesure qui a eu lieu en Juin 2015 .Le maire et ces conseillers ont eu un premier contact pour ce projet en Avril 2014 ,les propriétaires fonciers et exploitants agricoles en Juillet 2014, ,tout s'étant fait en catinimi,signature des documents avec les propriétaires en Décembre 2016 .Les informations n'étant que peu divulguées et avec des sous entendues , ceux-ci ont créer une zizanie entre les futurs propriétaires et les riverains pas prevenus car tout est resté confidentiel.

L'opinion public de la commune a été mis devant un fait accompli ,les pouvoirs publics faisant la sourde oreille aux plaintes et réclamations des riverains.Les personnes âgées et ceux qui se sentent mal compris ont peur de vouloir s'exprimer craignant des représailles.

Chaque citoyen d'une commune a droit a être informer de tout projet qui doit avoir lieu mais pas quand celui-ci est déjà avancée mais là trop c'est trop.

Visuelle

C' est une défiguration industrielle et une population sacrifiée et méprisée. Nos paysages de campagnes sont en train de subir un encerclement de projet dans notre région, trop en cours, s'ils vous plaît arrêter ce massacre afin de garder tout le patrimoine existant qui fait la beauté de nos régions. Nous avons déjà un parc existant qui nuit à beaucoup avec un nouveau il y a encore plus de villages sacrifiés trop peu de distance et beaucoup entre 500 et 1000m Les Grands Jouriaux, Les Granges, Beaupuy ,Pairs ,Les Quatres Vents,Vendiogre, La Gazonnie, Puylabourier , La Jaraudie, Verliac, etc. Les agences immobilières ne sont pas interressées pour vendre ces biens peu de citoyens ont envie de vivre à côté de ces géants d'acier .

Les photomontages qui sont bien réalisées pour tromper ,on ne voit pas les éoliennes du point de vue car pris volontairement pas face aux éolinnes ou caché par des bois , peu de photos montrant les villages eux même.

L'impact de ce nouveau parc avec des éoliennes de 180 m de haut mais ou va t'on ,personne ne prend en compte le visuel et l'acoustique .La plupart des habitants du secteur habitaient une région calme et belle , ils ont mis une bonne partie de leur denier pour y vivre tranquillement,et améliorer leurs biens ,en un temps recors on nous déruiet tout y compris et surtout la dévaluation de ce patrimoine que chacun a voulu se garantir, ainsi que pour nos communes environnantes comme cité médiévale de Brigueil, Abbatiiale de Lesterps,village gaulois de Esse tout le tourisme local ,gîtes,nos forêts Brigueil ,Etagnac, qui font vivre nos campagnes .

Santé

Avec le parc existant beaucoup se plaint de nuisance et supporte plus ces monuments face à leur habitation cause bruit avec vent dominant , trouble du sommeil , accouphène, fatigue , lumière nuit, infrasons pour personne plus sensible autant de maux aucunement pris en compte . Tout citoyen a droit de vivre dans un environnement favorable et équilibré à sa santé << article s 1et 2 de la Charte de l' environnement, votée en première lecture au Parlement en Juin 2004, adoptée le 28 Février 2005 et adossée à la Constitution française >>.

Environnement et écologie

Destruction de notre faune et flore si importante dans toutes ces zones humides comme les habitats pour le sonneur à ventre jaune et les chiroptères ou les implantations doivent se faire .Un véritable désastre écologique risque de se produire si personne intervient pour biodiversité végétale ,les destructions de haie ,bois , arbres ,passage d'eau naturel , il y a aussi dans le secteur beaucoup de sources souterraines .

Nous nous devons de le préserver car pour nous exploitant nous ne pouvons pas détruire ce que la nature a fait et là rien on autorise tout, les promoteurs s'engagent soi-disant à remettre le terrain en l'état avec replantation des boisements détruit , sur le premier parc rien n'a été fait .L'emprise sur les terrains agricoles avec les chemins d'accès et périmètre autour des éoliennes sont relativement important sur ce projet.

La mise en danger des espèces d'oiseaux protégées, présentes sur le site, milan royal, milan noir, le busard saint martin ,le faucon crécelle ,chauves souris ,ainsi que tous les oiseaux migateurs qui eux risquent collision en période de migration risque de mortalité très importante par leur passage avec les pales danger , le promoteur préconise un bridage des éoliennes cela sera t'il vraiment respecté.

implantation et financier

Travaux considérables pour ce projet , aménagement à créer , route étroite , important terrassement ,chemin entre un étang et chaussée de celui-ci plus virage , chemin très humide et étroit renforcement de ces passages , travaux sous estimés longueur accès pris sur terrain agricole important.

Passage de camions toupies important mise en place socle des tonnes de béton et feraille enfouies à vie dans nos sols risque pollution avec vieillissement

Le secteur sera beaucoup touché par le passage de tous les transports des éoliennes sur nos routes qui vont également subir des dommages à qui incombera encore la remise en état des routes après .

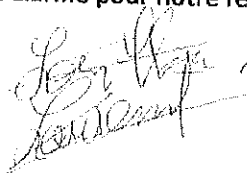
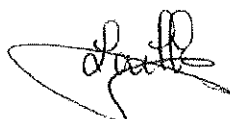
Le manque de provision pour le démantèlement à une date inconnue pour faillite ou arrêt , ce seront les propriétaires des terrains et ceux-ci ne sont généralement peu informer et ils recevront et subiront les plaintes des troubles de voisinage ,ils devront faire le nécessaire ce qui sera jamais fait donc ils laisseront à leurs enfants des géants de fer polluants et dangereux.

La production il y a beaucoup à faire car sur le premier parc nous n'avons jamais eu de donnée réelle de production d'électricité ni les retombées financières exactes sur la commune.La population environnante se rend compte que par manque de vent ,les pales tournent peu et pas assez régulièrement ,région reconnue peu ventée .

Tout ceci est bien une mane financière en vue de profiter qu'au monde financier .

Nous vous remercions Monsieur le Commissaire Enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet que nous décrivons et à l'inquiétude de nos concitoyens un cri d'alarme pour notre région .

Signature



Prénom, nom : Mme MONNERIE Monique
Adresse :1 La Gazonnie
code postal :16420
ville : SAULGOND

SAULGOND Le 27 Octobre 2018

Monsier Jean-Claude CLARET
Commissaire enquêteur
Mairie de SAULGOND
2 rue de la Scierie
16420 SAULGOND

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de prendre en compte mon opposition à la construction du projet d'éoliennes sur la commune de SAULGOND.

L'implantation à proximité de nombreux villages très proches donc sacrifiés, le patrimoine historique de toute notre région. On sacrifie tout le tourisme ainsi que son développement futur.

Patrimoine immobilier perd sa valeur .

Trop de projet en cours sur notre région , sur un secteur peut productif et qui ne peut qu'enrichir de riches industrielles

Des études ont démontrés et prouvés les désagréments et problèmes sur la santé vivant à proximité.

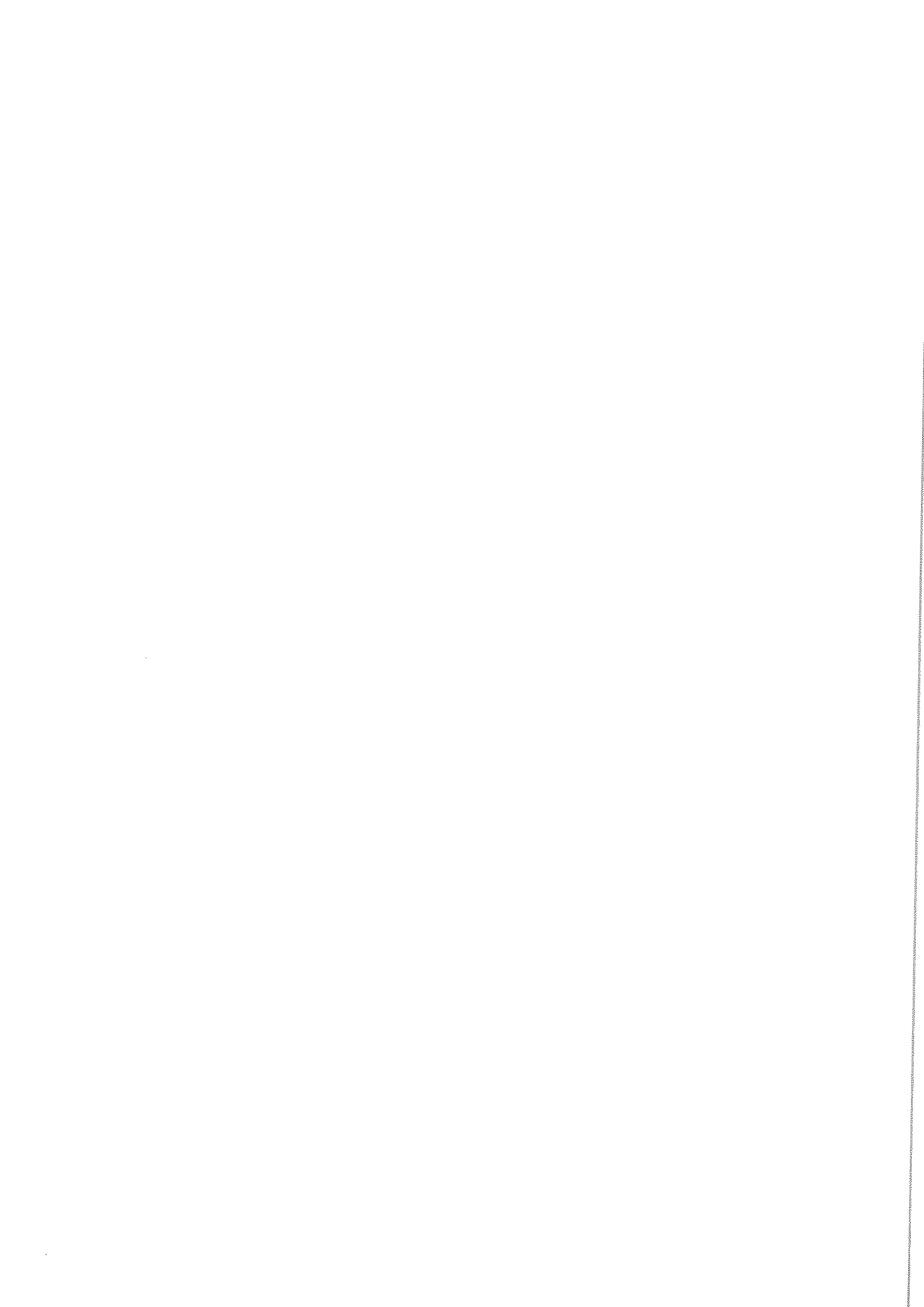
L'avenir incertain de la gestion de ce parc et voir le démentellement des éoliennes qui laisse une dette aux générations à venir.

Atteinte au paysage bocager , ainsi que les zones humides.

Pour toutes ces raisons , je vous prie Monsieur le Commissaire Enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet .

Signature





Montaumart , 16500 Lessac ,le 25 octobre 2018

Max de Waubert de Genlis

à Monsieur le Commissaire enquêteur

Objet : enquête publique concernant le projet éolien de SAULGOND

Monsieur ,

Lorsque j'observe, depuis l'Intermarché de Confolens , les 7 éoliennes de Lesterps-Saulgond je me dis que ce serait une grave erreur d'en rajouter 6. Cela serait un mauvais signe pour les nombreuses communes de Charente limousine qui ont un projet similaire: St Maurice, Hiesse, Abzac-Oradour, Alloue-Ambernac, St Coutant, Chasseneuil ...et d'autres.

Le retour d'expérience de Lesterps sur le parc existant n'a pas été positif. Les riverains savent qu'il y a des nuisances fortes et que la production d'électricité est quelconque, aussi ils ne sont pas favorables à ce projet.

L'attractivité touristique de notre région va être sinistrée avec,

- une destruction inconsidérée du bocage par création d'un maillage de voies d'accès aux futures implantations qui de surcroît nécessitent des terrassements très importants.
- une pollution visuelle et acoustique entraînant la fuite des estivants.
- la baisse du patrimoine immobilier.
- un impact non négligeable sur l'agriculture et l'élevage.

De plus, ces aérogénérateurs polluants sont source dans nos villages de décohésion sociale, avec des clans rivaux qui se forment dans une ambiance détestable.

POUR CES DIFFÉRENTES RAISONS JE SUIS FERMEMENT OPPOSÉ À CE PROJET.

Lettre envoyée en recommandé avec A.R





Prénom, nom : LAPIERRE. TONDUSSON - Marie Geneviève
Adresse : 1 Place des remparts
Code postal, Ville : 16420 Brigueuil.

Le 23 Octobre 2018

Monsieur Jean-Claude CLARET
Commissaire enquêteur
Mairie, 2 rue de la Scierie
16420 Saulgond

gref-obs-eolien-saulgond@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de prendre en compte les raisons pour lesquelles je m'oppose au projet « Ferme Eolienne de Saulgond :

- Nous sommes dans une région peu ventée inappropriée à ce type de production d'énergie.
- Les éoliennes sont implantées à proximité des villages : Vendioigre (500 m), Les Grands Jouriaux (625 m), La Combe aux Rats (650 m), Villemaleix (700 m), Les Granges (750 m), Les Cossières (800 m), Les Quatre Vents (830 m), La Gazonnie (900 m), etc... Ce sont des villages sacrifiés : la covisibilité, le bruit, les infrasons, les flashes lumineuses et la dévalorisation du prix des maisons impacteront les habitants.
- L'atteinte au patrimoine historique : notamment la cité médiévale de Brigueuil, l'église classée de Lesteps, l'église inscrite de Saulgond.
- L'atteinte au paysage bocager particulièrement celui de la vallée du Goire. Avec une hauteur de 182 m, elles impacteront au minimum un rayon de 15 km.
- La contradiction entre le développement du tourisme (gîtes, camping, étang de pêche de Brigueuil) et le déploiement des éoliennes dans la région.
- Le démantèlement des éoliennes insuffisamment provisionné et à une date inconnue. Les propriétaires en cas de faillite du promoteur seront responsables des troubles de voisinage et devront prendre à leur charge le démantèlement.
- La mise en danger des espèces d'oiseaux protégés présentes sur le site comme : le milan royal, le milan noir, la bondrée apivore, le busard Saint Martin et le faucon crécerelle.
- La protection des chauves-souris non respectée: la directive EUROBATS préconise une distance minimum de 200 m entre le bout des pales et les espaces boisés : haies, bois. Il n'y a aucun contrôle prévu des mesures de bridage envisagées pour protéger les chiroptères.
- La santé : «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé » «Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution française. Bruit, infrasons, insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes, hypertension, énervement et augmentation de la pression artérielle, constituent les symptômes dont peuvent être victimes les riverains des parcs éoliens.
- Autres facteurs perturbants ; les ombres portées (effet stroboscopique), la pollution lumineuse, (flashes rouges, la nuit)
- L'atteinte à l'attractivité du territoire et à son potentiel économique.

En première ligne sur la rue des éoliennes, habitant sur les remparts, je me dois de manifester mon mécontentement sur l'implantation de celles-ci, qui vont impacter la vue actuelle de notre beau paysage limousin.

Pour toutes ces raisons, je vous prie Monsieur le Commissaire Enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet.

Signature :

P. G. Lapiere - Tondussou

Prénom, nom : LAPIERRE TONDUSSON Marie Geneviève
Adresse : 1 Place des remparts
Code postal : 16420
Ville : BRIGUEUIL

Le 29 Octobre 2018.

Monsieur Jean-Claude CLARET
Commissaire enquêteur
Mairie, 2 rue de la Scierie
16420 Saulgond

pref-obs-eolien-saulgond@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de prendre en compte les raisons pour lesquelles je m'oppose à ce projet « Ferme éolienne de Saulgond » :

Lors d'une construction, les bâtiments de France nous ont imposé des conditions pour ne pas impacter la vue sur le Vieux bourg depuis les routes de SAULGOND et LESTERPS. Aujourd'hui il faudrait regarder dans l'autre sens, celui de Briqueuil, depuis les remparts, sur ce bel horizon que les touristes admirent et reviennent chaque année se planter sur les remparts avec leurs jumelles ! Je crains fort que lorsque les éoliennes seront là, cela soit répété tous les ans. Et BRIQUEUIL ne sera plus qu'une commune que l'on oubliera.

Pour toutes ces raisons, je vous prie Monsieur le Commissaire Enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet.

Signature :

M. G. Lapiere. Tondussion

Prénom, nom :
Adresse :
Code postal, Ville :

Le 29 octobre 2018

Monsieur Jean-Claude CLARET
Commissaire enquêteur
Mairie, 2 rue de la Scierie
16420 Saulgond

pref-obs-eolien-saulgond@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,


Je vous prie de prendre en compte les raisons pour lesquelles je m'oppose au projet « Ferme Eolienne de Saulgond :

- Nous sommes dans une région peu ventée inappropriée à ce type de production d'énergie.
- Les éoliennes sont implantées à proximité des villages : Vendiogre (500 m), Les Grands Jouriaux (625 m), La Combe aux Rats (650 m), Villemaleix (700 m), Les Granges (750 m), Les Cossières (800 m), Les Quatre Vents (830 m), La Gazonnie (900 m), etc... Ce sont des villages sacrifiés : la covisibilité, le bruit, les infrasons, les flashes lumineux et la dévalorisation du prix des maisons impacteront les habitants.
- L'atteinte au patrimoine historique : notamment la cité médiévale de Brigueuil, l'église classée de Lesterps, l'église inscrite de Saulgond.
- L'atteinte au paysage bocager particulièrement celui de la vallée du Goire. Avec une hauteur de 182 m, elles impacteront au minimum un rayon de 15 km.
- La contradiction entre le développement du tourisme (gîtes, camping, étang de pêche de Brigueuil) et le déploiement des éoliennes dans la région.
- Le démantèlement des éoliennes insuffisamment provisionné et à une date inconnue. Les propriétaires en cas de faillite du promoteur seront responsables des troubles de voisinage et devront prendre à leur charge le démantèlement.
- La mise en danger des espèces d'oiseaux protégés présentes sur le site comme : le milan royal, le milan noir, la bondrée apivore, le busard Saint Martin et le faucon crécerelle.
- La protection des chauves-souris non respectée: la directive EUROBATS préconise une distance minimum de 200 m entre le bout des pales et les espaces boisés : haies, bois. Il n'y a aucun contrôle prévu des mesures de bridage envisagées pour protéger les chiroptères.
- La santé : «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé » «Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution française. Bruit, infrasons, insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes, hypertension, énervement et augmentation de la pression artérielle, constituent les symptômes dont peuvent être victimes les riverains des parcs éoliens.
- Autres facteurs perturbants : les ombres portées (effet stroboscopique), la pollution lumineuse, (flashes rouges, la nuit)
- L'atteinte à l'attractivité du territoire et à son potentiel économique.

Je ne peux pas rester muet face à l'implantation d'un projet éolien pharaonique, parrainé par l'Etat et qui n'apportera aucun bénéfice face aux nuisances et à la dépréciation de notre région qui n'a pas besoin de cela.

BRIGUEUIL, "Village fortifié" reconnu pour son architecture aura...

Pour toutes ces raisons, je vous prie Monsieur le Commissaire Enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet.

Signature : 

Prénom, nom : Jacques TONDUSSON
Adresse : 2, place des remparts
Code postal : 16420 BRIEGEUIL
Ville :

2

Le 29 Octobre 2018

Monsieur Jean-Claude CLARET
Commissaire enquêteur
Mairie, 2 rue de la Scierie
16420 Saulgond

pref-obs-éolien-saulgond@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de prendre en compte les raisons pour lesquelles je m'oppose à ce projet:

au milieu de ses paysages de bocages limousins,
comme fond de tableau, un chalet d'éoliennes; idem, LESTERPS
actuellement, qui possède une immense éolienne derrière sa
superbe église romane ... quel contraste !

Pour toutes ces raisons je me dis "quel héritage de désolation
pour les générations à venir !"

Pour toutes ces raisons, je vous prie Monsieur le Commissaire Enquêteur de donner un avis ^{TRES} défavorable à ce projet.

Signature :

